

N ° 008-23-DEL-CE

CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité d'Administ ration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt trois, le 14 juin à 10h00

le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de juin

sous la présidence de Madame Ghislaine NAVARRO, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires.

Exécutoire

A.R.S / Pref du

Publication du

26/6/2023

27/6/2023

PRESENTS :

Ghislaine MAUREL, Adil HAMIMID, David MARTINS DO CARMO, Sylvain MEUNIER, Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN, Filippo SPERANZA PATRIGNANI

PROCURATIONS

Philippe LEONELLI à Ghislaine NAVARRO,

ABSENTS : Philippe LEONELLI, Nadège LUCAS, Marlène DE SOUSA, Claire GIOVANNONI**Secrétaire de séance :** Madame Anne PODEVIN**VOTE :**

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE PRESIDENT, MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES SOUMET AU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES LE RAPPORT SUIVANT :**

Le Comité d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Ghislaine NAVARRO, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur du budget de la caisse des écoles, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER**

Les jour, mois et an ci-dessus

**La Présidente de séance
Ghislaine NAVARRO**



**La secrétaire de séance
Anne PODEVIN**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

N °009-23-DEL-CE

CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	7

L'an deux mille vingt trois, le **14 juin à 10h00**

le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de juin

sous la présidence de Madame Ghislaine NAVARRO, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires.

PRESENTS :

Ghislaine MAUREL, Adil HAMIMID, David MARTINS DO CARMO, Sylvain MEUNIER, Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN, Filippo SPERANZA PATRIGNANI

ABSENTS : Philippe LEONELLI, Nadège LUCAS, Marlène DE SOUSA, Claire GIOVANNONI**Secrétaire de séance :** Madame Anne PODEVIN

Exécutoire

A.R.S / Pref du 26/6/2023

Publication du 27/6/2023

VOTE :

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES SOUMET AU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES LE RAPPORT SUIVANT :**

Le Comité d'Administration, réuni sous la présidence de Madame NAVARRO Ghislaine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. LEONELLI, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011-Charges à caractère général	331 884,75		013-Atténuation de charges	53 029,20	
	012-Charges de personnel	701 724,42		70-Produits des services	162 633,95	
	65-Autres charges de gestion courante	12 561,23		74-Dotations et participations	892 350,00	
	66-Charges financières			75-Autres produits de gestion courante		
	67-Charges exceptionnelles	2 349,36		76-Produits financiers		
	022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels	1,33	

023-Virement à la section d'investissement			002-Résultats reportés	14 853,41	
042-Opérations d'ordre entre sections		14 380,35	042-Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL	1 048 519,76	14 380,35	TOTAL	1 122 867,89	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 062 900,11		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 122 867,89	
Résultats reportés fonct.	59 967,78 €				

Investissement	20-Immobilisations incorporelles			13-Subventions d'investissement		
	204-Subventions d'équipement versées			16-Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21-Immobilisations corporelles	8 080,87		10-Dotations, fonds divers et réserves	247,00	
	23-Immobilisations en-cours			165-Dépôts et cautionnements reçus		
	16-Emprunts et dettes assimilées			001-Résultats reportés	78 264,02	
	020-Dépenses imprévues			021-Virement de la section de fonct.		
	040-Opérations d'ordre entre sections			040-Opérations d'ordre entre sections		14 380,35
	041-Opérations patrimoniales			041-Opérations patrimoniales		
	TOTAL	8 080,87	0,00	TOTAL	78 511,02	14 380,35
	Reste à réaliser N-1	0,00		Reste à réaliser N-1	0,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 080,87		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	92 891,37		
Résultats reportés inv.	84 810,50					
TOTAL CA 2022	1 070 980,98		TOTAL CA 2021	1 215 759,26		

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER**

Les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente de séance
Ghislaine NAVARRO



La secrétaire de séance
Anne PODEVIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

N° 010-23-DEL-CE

CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité d'Administ ration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt trois, le **14 juin à 10h00**

le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de juin

sous la présidence de Madame Ghislaine NAVARRO, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires

PRESENTS :

Ghislaine MAUREL, Adil HAMIMID, David MARTINS DO CARMO, Sylvain MEUNIER, Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN, Filippo SPERANZA PATRIGNANI

Exécutoire

A.R.S / Pref du 26/6/2023

Publication du 27/6/2023

PROCURATIONS

Philippe LEONELLI à Ghislaine NAVARRO,

ABSENTS : Philippe LEONELLI, Nadège LUCAS, Marlène DE SOUSA, Claire GIOVANNONI**Secrétaire de séance :** Madame Anne PODEVIN**VOTE :**

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE PRESIDENT, MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES SOUMET AU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES LE RAPPORT SUIVANT :**

A la suite du vote du compte administratif, le comité d'administration doit décider de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

Ce résultat doit en priorité couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'éventuel reste est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Les résultats 2022 du budget de la caisse des écoles étant les suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 59 967,78 € ;
- Résultat de clôture de la section d'investissement : + 84 810,50 €.

Il vous est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

- Compte 002 : résultats de fonctionnement reportés 59 967,78 € ;
- Compte 001 : résultats d'investissement reportés 84 810,50 €.

OUI le rapport ci-dessus

VU le code général des collectivités territoriales

VU les résultats du compte administratif 2022 du budget de la caisse des écoles

VU la délibération 005-23-DEL-CE du 5/04/2023

ARTICLE 1 :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 59 967,78 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultats de fonctionnement reportés 59 967,78 € ;

ARTICLE 2 :

Cette décision a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif 2023.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER**

Les jour, mois et an ci-dessus

**La Présidente de séance
Ghislaine NAVARRO**



**La secrétaire de séance
Anne PODEVIN**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*